



Place de parking non cloturée à déplacer

Par **GREG13550**, le **12/06/2016 à 22:10**

Bonjour,
Nous venons d'acquérir un terrain dans un petit lotissement de 5 lots. Sur le plan de notre terrain, il y a une place de parking non cloturée d'indiquée au sud de celui-ci.
Quelles sont les formalités à accomplir afin de faire déplacer celle-ci au nord de notre terrain.
Le but est de la déplacer et non la supprimer.
Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **13/06/2016 à 08:26**

Bonjour,
Demander l'accord du lotissement, accord suite à un vote en assemblée générale des colotis.

Par **talcoat**, le **13/06/2016 à 18:52**

Bonjour,
Pour être plus précis, il s'agit d'une modification du plan de composition du lotissement qui est assujettie à l'accord d'une majorité qualifiée des propriétaires et à la ratification de l'autorité administrative qui a délivrée l'autorisation.
Cordialement